

| |
|--|
| Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Waldighoffen séance du 09/04/2025 |
|--|

Le 9 Avril 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Membres absents :

Non excusés : Mme ALZON Karine.

Excusés : Mme HENGY Judith (a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice), M. GLATTACKER Marc (a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille), Mme FISCHER Mallory (a donné procuration à Mme BURGER Sylvie), Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse (a donné procuration à M. RIEGERT Patrick).

| <i>Date de la convocation :</i> | <i>Nombre de membres :</i> |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| 04/04/2025 | • Afférents au Conseil municipal : 19 |
| <i>Date d'affichage :</i> | • En exercice : 19 |
| 04/04/2025 | • Présents : 14 |

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de la séance : ZIMMERMANN Cyrille

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte administratif 2024
3. Compte de gestion 2024
4. Affectation du résultat 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux 2025
6. Budget primitif 2025
7. Opération de fleurissement 2025 "Opération géraniums"
8. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
9. Divers

2025_022

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Désigne M. Cyrille Zimmermann comme secrétaire de la présente séance.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_023

2. Compte administratif 2024

M. le Maire ne prenant pas part au présent vote, il n'y aura que 18 votants.

Sous la Présidence de M. Fabien Dietschy, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par M. Jean-Claude Schielin, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Maire ayant quitté la salle,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 résumé comme suit :

Section de fonctionnement :

- recettes : 1 427 713,28 €
- dépenses : 994 296,99 €
- Résultat reporté de 2023 en section de fonctionnement : 180,35 €

soit un excédent de la section de fonctionnement de : 433 596,75 €

Section d'investissement :

- recettes : 844 596,57 €
- dépenses : 588 440,21 €

Soit un excédent de 256 156,36 €

- résultat reporté de 2023 en section d'investissement : - 487 133,78 €

soit un déficit final de la section d'investissement de 230 977,42 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2024 en section investissement s'élèvent, en recettes à 67 120 € et en dépenses à 266 190 €.

2° constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 17 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_024

3. Compte de gestion 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_025

4. Affectation du résultat 2024

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 du budget de la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 433 596,75 €,
- un déficit d'investissement de 230 977,42 €,
- un déficit sur les restes à réaliser en investissement de 199 070,00 €,

Décide d'affecter au budget primitif 2025, le résultat de fonctionnement comme suit :

- **3 549,33 € en report dans la section de fonctionnement (compte R002 - résultat de fonctionnement reporté).**
- **430 047,42 € au financement des dépenses d'investissement de l'investissement (compte R1068 - excédents de fonctionnement capitalisés).**

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_026

5. Vote des taux des impôts directs locaux 2025

M. le Maire présente l'évolution des bases d'imposition et les produits prévisionnels attendus des différents impôts calculés avec les taux actuels. Il propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,33 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties : 84,93 %**
- **taxe d'habitation : 17,07 %**

Charge M. le Maire

- **de notifier cette décision aux services préfectoraux**
- **de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.**

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

6. Budget primitif 2025

M. le Maire rappelle que le budget doit être voté avant le 15 avril de chaque année et transmis au représentant de l'Etat. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer des opérations et recettes et de dépenses inscrites au budget. Chacune des sections de fonctionnement et d'investissement doit être présentée en équilibre. L'excédent de recette est utilisé en priorité au remboursement du capital, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements. La section d'investissement présente les programme nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations, des subventions et par l'emprunt.

Il cède la parole à M. Fabien Dietschy, adjoint en charge des finances, qui présente la proposition de budget qui a été étudiée par la Commission des finances le 7 avril 2025.

M. Fabien Dietschy présente les crédits inscrits dans la section de fonctionnement.

Il est noté les remarques pour les comptes suivants :

Dépenses :

- compte 60612 - énergie-électricité : malgré la hausse des coûts, des dépenses étaient inférieures aux prévisions en raison d'une diminution de l'énergie consommée grâce notamment à la pose de luminaires led dans l'éclairage public et le remplacement des lampes néons (école).

- compte 626 - frais postaux et frais de télécommunication : les crédits prévus au budget 2024 avaient été dépassés.

- compte 6284 - redevance pour service rendus : Mme Ispa Dominique relève que le coût de l'enlèvement des ordures est onéreux. M. Serge Hatsch indique que des bacs de 600 litres sont placés dans la salle polyvalente, au cimetière et à l'atelier en plus de l'école, mairie, atelier....

- compte 65748 : subventions : M. Dietschy propose de voter lors d'une prochaine séance une subvention de 4000 € au profit du Conseil de Fabrique pour la rénovation du foyer paroissial.

M. Michel Nussbaumer ajoute que le Conseil de Fabrique de Waldighoffen a sollicité des subventions à toutes les Communes et Conseils de fabrique de la Communauté de paroisses Saint Sébastien. A ce jour, un seul Conseil de Fabrique de Muespach le Haut a répondu favorablement. Une Commune rénovant son propre Presbytère ne souhaite pas participer au financement de la rénovation du foyer.

Recettes :

- compte 6419 - remboursement rémunérations personnel : les crédits inscrits sont augmentés de plus de 10 000 € par rapport à 2024 en raison notamment d'un remboursement d'un congé maternité.

- compte 70311 - concessions cimetières : une soixantaine de concession de tombes sont à renouveler en 2025.

- compte 73123 - taxe additionnelle droit mutation. M. le Maire indique qu'une proposition de loi est à l'étude revalorisant les taux lors des cessions de biens immobiliers. Cette hausse sera répercutée sur le montant à percevoir par les Communes.

- compte 74748 - participation autres communes : il s'agit de la participation aux frais scolaire versée par les Commune de résidence des élèves. M. le Maire rappelle que certaines Communes refusent de payer. Il indique que l'école de Ferrette a émis le souhait de porter la participation des élèves extérieurs à Ferrette 400 € par an.

Concernant la section d'investissement, M. Fabien Dietschy explique que les crédits inscrits correspondent à des actes de choix utiles pour le monde associatif, pour la Commune, les ouvriers communaux et pour les usagers.

Le bâtiment communal, comprenant 4 logements, situé dans la rue des Ecoles, est une passoire thermique. Les logements ne peuvent pas être loués en l'état et une rénovation

est nécessaire. La cohabitation des locataires est difficile avec le Cercle d'histoire qui occupe l'un des logements à l'étage et de plus, il n'y a pas d'accès PMR pour le public. Le Cercle d'histoire y est aussi à l'étroit. C'est pourquoi il est proposé de leur permettre d'occuper une partie de l'atelier communal actuel, après aménagement. Cet emménagement pourra être réalisé après transfert du service technique communal dans les nouveaux ateliers à construire dans la rue de l'Artisanat. En attendant, il est proposé à l'association de stocker leur matériel et effectuer leurs rencontres dans d'autres locaux de la Commune, éventuellement dans la nouvelle salle qui sera aménagée dans l'entrée de la salle polyvalente.

Les principaux crédits inscrits en section d'investissement sont les suivants :

- compte 21538 - Autres réseaux : rue de Bâle : le coût des honoraires, des travaux eaux pluviales, réseaux secs, basse tension et voirie est estimé à 1 183 151,40 €. En plus des restes à réaliser d'un montant de 40 000 € sont inscrits au budget un crédit de 1 150 000 €. Une subvention d'un montant de 124 100 € est attendue de Territoire d'énergie Alsace (compte 1326).
- compte 2111 - terrains nus : un crédit de 50 700 € est ajouté correspondant à l'acquisition d'une parcelle rue de l'Artisanat.
- compte 2151 - voirie : M. Patrick Riegert demande si les travaux sur le chemin vers Riespach concernent aussi l'accès vers un chalet. M. le Maire répond par l'affirmative.
- compte 2183 - matériel informatique : il s'agit notamment de l'achat d'un projecteur interactif et d'un tableau pour la classe de maternelle - CP.
- compte 2188 - autres immobilisations corporelles : cuisinière de la salle polyvalente. Il est demandé de solliciter d'autres devis. Mme Béatrice Eglin fait remarquer que l'évier mérite aussi d'être remplacé.

Mme Dominique Ispa demande quand débiteront les travaux de construction du nouvel atelier. M. le Maire répond qu'ils peuvent commencer en octobre 2025. M. Fabien Dietschy ajoute que les ouvriers communaux sont associés à l'élaboration du projet avec l'architecte et les adjoints.

Le budget est synthétisé comme suit :

| Fonctionnement | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Dépenses | | Recettes | |
| <i>Chapitres</i> | <i>Montants</i> | <i>Chapitres</i> | <i>Montants</i> |
| Chap. 011 Charges à caractères générales | 400 310.00 | Chap. 13 Atténuation de charges | 15 500.00 |
| Chap. 012 Charges de personnel | 522 100.00 | Chap. 70 Produits des services, domaines, ventes diverses | 48 210.00 |
| Chap. 65 Autres charges de gestion courante | 108 870.00 | Chap. 73 Impôts et taxes (sauf 731) | 247 660.00 |
| Chap. 66 Charges financières | 46 000.00 | Chap. 731 Fiscalités locales | 944 980.00 |
| Chap. 67 Charges spécifiques | 1 500.00 | Chap. 74 Dotations et participations | 140 780.00 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 373 634.33 | Chap. 75 Autres produits de gestion courante | 48 680.00 |
| 042 Opérations ordre transférées entre sections | 7 950.00 | Chap. 76 Produits financiers | 5.00 |
| | | Chap. 77 Produits spécifiques | 500.00 |
| | | Chap. 78 Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions | 10 500.00 |
| | | 002 Résultat reporté | 3 549.33 |
| TOTAL : | 1 460 364.33 | TOTAL : | 1 460 364.33 |

| Investissement | | | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Dépense | | Recettes | |
| Chapitres | Montants | Chapitres | Montants |
| Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées | 205 000.00 | Chap. 10 Dotations et fonds divers | 84 600.00 |
| Chap. 20 Immobilisations incorporelles | 16 700.00 | 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés | 430 047.42 |
| Chap.204 Subventions d'équipement versées | 1 450.00 | Chap.13 Subventions d'investissement | 494 120.00 |
| Chap. 21 Immobilisations corporelles | 3 033 480.00 | Chap. 16 Emprunts et dettes assimilées | 1 977 745.67 |
| Chap. 23 Immobilisations en cours | 5 000.00 | 021 Virement de la section de fonctionnement | 373 634.33 |
| 001 Solde d'exécution négatif | 230 977.42 | 024 Produits des cessions d'immobilisations | 124 510.00 |
| | | 040 Opérations ordre transférées entre sections | 7 950.00 |
| TOTAL : | 3 492 607.42 | TOTAL : | 3 492 607.42 |

A la demande de M. Patrick Riegert, le vote du budget a été scindé en deux : section de fonctionnement - section d'investissement.

Vu les instructions relatives à la comptabilité M57,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Approuve le budget primitif de l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus :

- section de fonctionnement :

à l'unanimité des membres présents et représentés : pour 18 / Contre : 0 / Abstention : 0

- section d'investissement :

à la majorité des membres présents et représentés : Pour 12 / Contre : 4 / Abstention : 2

Mme Béatrice Eglin + procuration de Mme Judith Hengy s'abstenant, M. Patrick Riegert + procuration de Mme Thérèse Schmitt-Kuntz, M. Christophe Grunenwald et Mme Nathalie Gaisser votant contre.

A la majorité (pour : 12 - contre : 4 - abstention : 2) des membres présents et représentés.

2025_028

7. Opération de fleurissement 2025 "Opération géraniums"

M. le Maire rappelle les conditions de l'opération de fleurissement "opération géraniums" à savoir : la Commune accorde une remise de 1,25 € par géranium, dans la limite de 6 géraniums (soit 7,50 € par bon), par remboursement ultérieur aux fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de reconduire l'opération de fleurissement "Géraniums" pour l'année 2025.

Décide de limiter la durée de l'opération Géraniums sur la période allant du 28 avril 2025 au 30 mai 2025.

Autorise le Maire à régler les dépenses auprès des fournisseurs.

A l'unanimité (pour : 18 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

2025_029

8. Décisions prises dans le cadres des délégations au Maire

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note que M. le Maire a pris les décisions suivantes :

| Préparation, passation et exécution des marchés | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Objet des achats, travaux ou des services</i> | <i>Entreprise retenue</i> | <i>Montant HT et TTC</i> |
| Entrée salle polyvalente Lot 02 Menuiseries extérieures aluminium | ALU FACTORY de Montbéliard | 17 649.00 € HT 21 178.80 € TTC |
| Entrée salle polyvalente Lot 05 Plâtrerie, isolation, faux-plafond | SOMEGYPS de Héricourt | 29 631.00 € HT 35 557.20 € TTC |
| Entrée salle polyvalente Lot 06 Carrelage, faïence | BURGER CARRELAGE de Saint-Louis | 2 072.50 € HT 2 487.00 € TTC |
| Entrée salle polyvalente Lot 07 Menuiserie intérieure bois | ALSACE HOME SERVICES de Rouffach | 15 649.55 HT 18 779.46 € TTC |

| Conclusion et révision du louage de choses | |
|---|-------|
| Location salle polyvalente du 23/10 au 27/10/2025 | 300 € |

| Exercice du droit de préemption urbain | | |
|--|--|--------------------|
| Décide de ne pas appliquer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes : | | |
| <i>Propriétaires</i> | <i>Biens vendus</i> | <i>acquéreurs</i> |
| Mme Houx Johanna | Section 03 n°299/47 Section 03 n°276/24 Section 03 n°303/47 Locaux dans un bâtiment en copropriété 36 rue du Maréchal Joffre | Mme Carniel Aurore |

2025_030

9. Divers

- Abords de la déchèterie : Mme Béatrice Eglin rappelle que les abords de la déchèterie sont constamment jonchés de détritues et demande si cela a été signalé à la Communauté de Communes Sundgau. M. le Maire répond qu'il en a parlé au Président et au Vice-Président.

- Journée citoyenne : Mme Sylvie Burger annonce que la journée citoyenne sera organisée le samedi 24 mai 2025. Cette année, les associations ont été invitées à proposer des projets d'actions à mener avec les bénévoles.

M. le Maire informe que M. et Mme Stéphane Haby sont devenus parents d'un petit Léon, né à Waldighoffen il y a quelques jours. Pour fêter cet événement ils ont offert au Conseil Municipal le verre de l'amitié qui est servi après la fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 22 h 20.

CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 avril 2025

Membres présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, Mme BURGER Sylvie, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, M. WELMELINGER Nicolas, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. RIEGERT Patrick, M. GRUNENWALD Christophe, Mme GAISSER Nathalie.

Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte administratif 2024
3. Compte de gestion 2024
4. Affectation du résultat 2024
5. Vote des taux des impôts directs locaux 2025
6. Budget primitif 2025
7. Opération de fleurissement 2025 "Opération géraniums"
8. Décisions prises dans le cadre des délégations au Maire
9. Divers

Signature du Maire
Jean-Claude SCHIELIN

Signature du secrétaire
Cyrille ZIMMERMANN